

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

B-Clean-Cid

EU3296

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 06-mars-2023

Date de révision :
24-janv.-2024

Numéro de révision: 0.2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit B-Clean-Cid
UFI: 27S0-V05Y-200G-CN5Y
Contient acide méthanesulfonique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1B. (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

Contient

acide méthanesulfonique

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Acide méthanesulfonique 75-75-2	200-898-6	10 - 20	Acute tox 4 (H302) Acute tox 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335) Met. corr. (H290)	-	-	-	01-2119491166-34
2-Propylheptanol ethoxylate 160875-66-1	605-233-7	2 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	exempt - polymer

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Acide méthanesulfonique 75-75-2	1157.5 mg/kg (Rat)	1000 mg/kg (Rabbit)	1.88 mg/m ³ air (Rat) 1h
2-Propylheptanol ethoxylate 160875-66-1	> 300 - 2 000 mg/kg (rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Flush immediately with clean water for 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale. Information au personnel de santé/médecin : il faut également rincer les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet chez le médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (LU: Tel. : +352 8002 5500) ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION. Rincer immédiatement la bouche. Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En présence de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer l'huile usée par les égouts, dans le sol ou l'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Conserver hors de la portée des enfants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Remarques générales en matière d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir sous clé. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
-----------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.

Protection des mains

Gants de protection Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle PVC Viton (R)

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Transparent, Incolore, au, Jaune clair

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

PropriétéValeurs**Point/intervalle de fusion**

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

1.6 - 2.4 (1%)

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité

+/- 1.086 g/ml (20°C)

Densité relative

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité

Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Corrosif pour les métaux

Corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide méthanesulfonique	1157.5 mg/kg (Rat)	1000 mg/kg (Rabbit)	1.88 mg/m³ air (Rat) 1h
2-Propylheptanol ethoxylate	> 300 - 2 000 mg/kg (rat)		Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée	Corrosif. Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Eviter le rejet dans l'environnement. Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide méthanesulfonique		73: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		12: 48 h Daphnia pulex mg/L EC50
2-Propylheptanol ethoxylate		Oncorhynchus mykiss LC50: > 10 - 100 mg/l (96 h)		Daphnia EC50: > 10 - 100 mg/l (48 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

acide méthanesulfonique : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié OECD 301A

2-Propylheptanol ethoxylate ; Facilement biodégradable OECD 301D

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de

détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3265
14.2 Nom d'expédition	3265 - Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a (Methanesulfonic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3265
14.2 Nom d'expédition	3265 - Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a (Methanesulfonic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Tunnel code: E Kemler code: 80

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3265
14.2 Nom d'expédition	3265 - Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a (Methanesulfonic acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE agents de surface non ioniques < 5%

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Reg. 648/2004/CE (Detergents)

Inventaires internationaux**EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 06-mars-2023

Date de révision : 24-janv.-2024

Numéro de révision: 0.2

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 1.2, 12.2, 15.1, 16

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité